



Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20140829-  
CONSEIL29081404-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2014  
Date de publication en préfecture : 12/09/2014

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 29 août 2014**  
-----

Le vingt-neuf août deux mille quatorze, à 15H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 23

Nombre de membres  
présents : 14

VOTE :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal COLART, conseiller communautaire,

**Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN, conseillers communautaires,

**Pour Orçay**

Madame Michèle MOREAU, conseillère communautaire,

**Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques LAURE et Monsieur Michel CHAUVIN, conseillers communautaires,

**Pour Salbris**

Monsieur Olivier PAVY et Monsieur René POUJADE, conseillers communautaires,

**Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre MAURICE et Madame Isabelle MAURE, conseillers communautaires,

**Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, conseiller communautaire,

**Pour Theillay**

Monsieur Gérard CHOPIN (arrivé à 15H30), Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT, conseillers communautaires,

**Etaient absents excusés et Pouvoirs**

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART  
Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY  
Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Agnès THIBAUT  
Madame Françoise RANCIEN – Pouvoir à Monsieur René POUJADE  
Monsieur Max BURON – Pouvoir à Monsieur Pierre MAURICE

**Etaient absents excusés**

Madame Emmanuelle ROEKENS et Monsieur Jean-Yves THEMOT pour Salbris, Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN et Madame Maryse SENE pour Souesmes

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal COLART

**OBJET :** -----

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MAPA –  
PROJET DE FUSION DES INTERCOMMUNALITES**

Monsieur le Président rappelle l'obligation pour les intercommunalités d'évoluer vers des périmètres plus importants dont les seuils de population doivent être supérieurs à 20 000 habitants.

Dans ce cadre et, tout en précisant qu'il n'y a pas de scénario d'arrêté à ce jour, il est néanmoins nécessaire d'avancer sur ce dossier, et, de se donner les moyens d'appréhender au mieux cette fusion.

Aussi, il est proposé aux conseillers communautaires d'autoriser le lancement d'un marché à procédure adaptée afin de faire réaliser une étude sur le fonctionnement de la CCSR préalablement à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les détails de cette mission sont clairement identifiés dans le « cahier des clauses techniques particulières qui a été envoyé à chacun des Conseillers Communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

## DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement d'une consultation dans le cadre d'un MAPA conformément aux articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce marché.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé avec nous les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

